

**UNIVERSITÉ DE NÎMES  
MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME – MONTPELLIER  
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE  
DE MONTPELLIER**

**Collection Aménagements & Territoires**

**Numéro 2**

# **LES CULTURES DU DÉPLACEMENT**

**SÉMINAIRE DU 14-16 JUIN 2012  
UNIVERSITÉ DE NÎMES**

Sous la direction de  
Laurent FOURNIER, Claude CHASTAGNER,  
Catherine BERNIÉ-BOISSARD et Dominique CROZAT

**PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX-MARSEILLE  
- 2014 -**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction : les cultures du déplacement</b> .....	7
---	---

## DÉPLACEMENTS

### **Les jeux écossais hors d'Écosse :**

#### **exemple d'une revendication identitaire déterritorialisée**

Laurent Sébastien FOURNIER.....	17
I. Origines historiques .....	18
II. Ethnographie des jeux.....	20
III. Des identités déterritorialisées .....	21
IV. Identités et territoires en contexte de globalisation.....	23
Conclusion.....	25
Bibliographie .....	26

### **Entre enracinement et déterritorialisation de l'ethnicité :**

#### **l'exemple des Italiens de Brooklyn**

Marie-Christine MICHAUD.....	27
I. Zones urbaines et territorialisation de l'ethnicité.....	27
II. Entre déterritorialisation et lieu de mémoire .....	30
III. Mobilité et distanciation .....	32
IV. Déterritorialisation de l'ethnicité ? .....	35
Conclusion.....	37
Bibliographie .....	38

### **Errances, fuites, enfermements, exils...**

#### **Quand l'architecture et l'art expriment la douloureuse mémoire de la Shoah**

Dominique CHEVALIER.....	39
I. Une architecture qui témoigne de la mémoire douloureuse : le musée juif de Berlin.....	40
A. Une œuvre du starchitecture Daniel Libeskind.....	40
B. Trois circulations pour trois destins possibles.....	41
II. Comment évoquer la mort et les multiples errances ? Exemples de divers agencements .....	42
A. Le processus de destruction expliqué par une maquette-sculpture..	42
B. L'exemple du Saint Louis : un exil, une issue, un échec.....	43
C. Une main tendue à Miami ? .....	44
Conclusion.....	45
Bibliographie .....	46

### **La construction identitaire à l'épreuve d'un nouveau territoire :**

#### **La « colonie » britannique anglicane de Grasse (1880-1950)**

Gilles TEULIÉ.....	47
I. Être « hivernant » à Grasse au XIX <sup>e</sup> siècle .....	48
II. <i>St John the Evangelist</i> et le renouveau religieux .....	50

III. Des jardins à l'anglaise.....	53
IV. Une église typiquement anglaise .....	54
V. Les vestiges du jour .....	56
Conclusion.....	57
Bibliographie .....	58

## ÉCRITURES

### **Nomades intérimaires, ces « nouveaux missionnaires » en terres industrielles**

Catherine BERNIÉ-BOISSARD .....	61
---------------------------------	----

### **L'écriture littéraire en diaspora**

#### *Les écrivains juifs contemporains de langue française*

Clara LÉVY.....	67
I. Le mythe de l'âge d'or.....	70
II. La judaïsation du territoire d'origine.....	71
III. « Le gai ghetto ».....	75

### **Quelques reconfigurations contemporaines du « wilderness » dans la fiction et les arts visuels du Canada anglophone**

Claire OMHOVÈRE.....	79
I. Le rôle canonique des représentations du « wilderness » dans la culture canadienne .....	80
II. Des compositions contemporaines du « wilderness ».....	82
III. Requalifications du lieu .....	86
Bibliographie.....	90

### **Le déplacement dans la littérature postcoloniale anglophone : Le discours littéraire comme lieu de redéfinition du territoire**

Florence LABAUNE-DEMEULE.....	93
I. Littératures postcoloniales : la notion de territoire en question(s).....	93
II. Le discours postcolonial : cartographie du déplacement social, culturel et psychologique.....	98
III. Le discours postcolonial : redéfinition et prise de possession d'un nouveau territoire littéraire .....	101

## VOYAGES

### **Quand le rock américain prend la route**

Claude CHASTAGNER.....	109
I. Ambivalence #1 : contestation ou célébration du rêve américain ?.....	113
II. Ambivalence #2 : indépendance ou égoïsme ?.....	115
III. Ambivalence #3 : révolte ou collusion ?.....	116
Bibliographie .....	120

**Le routard/*backpacker*, un touriste discursif**

Dominique CROZAT et Coralie PETIT .....	121
I. Du routard au <i>backpacker</i> .....	121
II. Une image construite sur le décalage .....	123
III. « Le Routard » : s'embourgeoiser avec sa clientèle .....	125
IV. Caractériser une activité touristique bâtie sur la revendication de la différence .....	130
V. Une activité lucrative mais mal assumée : un vrai tourisme durable ou la fin du romantisme ? .....	131
VI. Un tourisme attractif par ses valeurs .....	133
VII. Mutations : des voyages plus fonctionnels ou standardisés ? .....	135
VIII. L'évolution du discours : d'une marginalité revendiquée à un tourisme vertueux .....	138
Bibliographie .....	141

**Le tourisme scolaire :****Vecteur de modification des représentations spatiales des élèves ?****Éléments d'une comparaison Lyon-Cracovie**

Katarzyna BOGACZ .....	143
I. Problématique de recherche .....	143
II. Présentation du protocole de recherche .....	145
A. Hypothèses de recherche .....	145
B. Le terrain de recherche .....	145
C. Méthodologie de recherche .....	146
D. Grilles d'analyse .....	146
E. Quatre degrés dans l'ensemble continu des images classées par précision structurelle croissante .....	147
III. Typologie fonctionnelle des représentations spatiales .....	150
IV. Résultats de recherche .....	150
A. Dépendance entre le séjour en classe de découvertes et la structure des représentations spatiales .....	150
B. Le même phénomène constaté pour les deux échantillons : la classe de découverte influence la fréquence des lieux relatifs à la nature dans les cartes mentales .....	152
Conclusion .....	153
Bibliographie .....	155

**La reconfiguration symbolique des territoires touristiques****par la réalité augmentée : nouvelles écritures des visites patrimoniales**

Marie-Christine BORDEAUX et Lise RENAUD .....	157
I. Nouvelles technologies, réalité augmentée et mutations de l'expérience touristique .....	158
A. Définition et modalités de la réalité augmentée .....	158
B. Réalité augmentée et e-tourisme .....	159
II. Réalité augmentée et renouvellement des formules de visite .....	159
A. État des lieux des applications pour le tourisme culturel .....	159
B. Grenoble Ville augmentée, entre haute technologie et bricolage ..	163
C. Réalité augmentée et écriture de la visite de ville .....	164
III. Discours de la promesse et imaginaire social de la visite touristique et culturelle .....	165

A. Des valeurs inhérentes à l’imaginaire social du tourisme culturel .....	166
B. Représentations de l’expérience du lieu et du déplacement spécifiques aux technologies numériques .....	167
Conclusion.....	169
Bibliographie .....	170

## PARCOURS

### Mobilités et cheminements à la frontière sino-mongole

Gaëlle LACAZE.....	173
I. La zone économique spéciale d’Erlian-Zamyn üüd.....	175
II. Zamyn üüd.....	177
III. Erlian .....	179
IV. Les activités d’Erlian .....	181
V. La prostitution à Erlian .....	183
Conclusion.....	185
Bibliographie .....	187

### Parcours migratoires et construction d’une « autochtonie » au Sikkim (Himalaya oriental, Inde).....

Mélanie VANDENHELSEN .....	189
I. La patrimonialisation des identités culturelles particularistes au Sikkim.....	192
II. Le passé migratoire comme « trait primitif ».....	199
III. Un parcours migratoire dé-hindouisé .....	201
Conclusion.....	204

### La construction des choix de localisation dans les parcours migratoires : désirs d’habiter et qualités d’hospitalité des villes d’inscription

Constance DE GOURCY .....	211
I. Ville et localisation : l’expérience urbaine à l’épreuve.....	213
II. Le motif de l’arrivée dans une ville .....	214
III. Le sens des lieux dans les parcours résidentiels .....	216
IV. Le choix de localisation résidentielle est-il un choix ? .....	218
Bibliographie .....	222

## URBANITÉS

### L’urbain au décor rural ou l’émergence d’un nouveau territoire : le préurbain

Hervé MARCHAL et Jean-Marc STÉBÉ.....	225
I. L’entrée en scène de l’urbain.....	226
A. Les intuitions de Lefebvre.....	226
B. Qu’est-ce que l’urbain ? .....	227
C. La ville : une expression de l’urbain .....	228
D. Un continuum plutôt que des oppositions .....	228

II.	Identifier un nouveau territoire de « l'urbain ».....	229
A.	Un dépassement du découpage officiel .....	229
B.	Un air de famille entre l'exurb et le préurbain .....	229
III.	Un territoire préurbain à la lisière du périurbain de Nancy .....	230
A.	Une population en augmentation.....	231
B.	Une population relativement jeune.....	232
C.	Une population plutôt modeste.....	233
D.	Encore un univers de propriétaires de pavillons.....	233
E.	Un monde d'hyper-navetteurs .....	234
IV.	Qu'est-ce que le préurbain ? .....	235
	Bibliographie .....	238
<b>Récits urbains : trajets périphériques</b>		
	Nica VILLACA.....	239
I.	Poétiques de l'espace.....	239
II.	La ville dans les contextes mondiaux .....	241
III.	La corporéité dans la ville : de la distinction au style.....	242
IV.	Le Rio médiatique .....	244
V.	Images périphériques .....	246
	Bibliographie .....	248
<b>L'Identité nuyoricaine de East Harlem, entre activisme et multiculturalisme 249(1960 – 2012)</b>		
	Marc SMITH .....	249
<b>Ces sons qui nous déplacent</b>		
<b>Repenser la mobilité à l'aune de l'écoute</b>		
	Claire GUIU et Béatrice CHAUDET .....	263
I.	Perspectives méthodologiques pour une approche exploratoire .....	265
II.	Mobilités et écoutes : une approche par le rythme.....	266
A.	Les mobilités : une pluralité de séquences .....	267
B.	Synchronisation des polyrythmies.....	268
III.	L'entre-les-lieux » : L'espace comme lien ?.....	270
A.	« Entre-les-lieux » : les coulisses d'un programme.....	270
B.	« L'entre-les-lieux » : temps et espaces de l'échappée.....	272
IV.	Écoutes et mobilités : se situer dans le monde.....	273
A.	Ancrage .....	274
B.	S'accorder au « paysage » .....	276
	Conclusion.....	278
	Bibliographie .....	279
	<b>Table des matières</b> .....	281

# PARCOURS MIGRATOIRES ET CONSTRUCTION D'UNE « AUTOCHTONIE » AU SIKKIM (HIMALAYA ORIENTAL, INDE)

Mélanie VANDENHELSKEN

*Anthropologue, Institute for Social Anthropology, Austrian Academy of Sciences*

L'État indien du Sikkim<sup>1</sup>, bordé de frontières internationales – avec la Région Autonome du Tibet sous contrôle chinois, le Bhoutan et le Népal –, est situé dans une région d'importante mobilité humaine. La population d'origine népalaise qui y vit, sur laquelle porte le présent travail, constitue aujourd'hui la majorité des habitants de l'État. Malgré sa grande diversité sociologique et historique, elle est rassemblée dans l'unique catégorie ethnoraciale des « *Nepalese* », opposée dans les représentations aux groupes d'où était issue l'élite dirigeante du royaume du Sikkim, à savoir les Bhutias et les Lepchas, dits « *Sikkimese* »<sup>2</sup>.

Depuis les années 1990, un ensemble d'outils idéologiques nouveaux et de changements politiques permet à une partie des groupes ethniques qui composent la catégorie de « *Nepalese* » de revendiquer un statut social équivalant à celui des Bhutias et des Lepchas en intégrant la catégorie de « tribu répertoriée » (*Scheduled tribe*) dans le cadre du système indien de discrimination positive. Cette lutte de classement prend corps dans le projet gouvernemental de « tribalisation »<sup>3</sup>, à savoir de soutien à l'obtention du statut de tribu de la majorité des groupes ethniques du Sikkim. L'intégration dans la catégorie de tribu dépendant de critères culturels selon l'État indien, ce projet implique un ensemble de mesures dites de préservation de la culture, notamment encadrées par le « *Cultural Affairs & Heritage Department* ». La protection de la culture tribale au Sikkim est ainsi mise au service du projet gouvernemental de « tribalisation ». L'action du Ministère des Affaires culturelles revient finalement à sélectionner les éléments des identités ethniques particularistes<sup>4</sup> et de

---

<sup>1</sup> Le royaume du Sikkim, fondé dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, fut annexé par l'Inde en 1975. Le Sikkim est depuis un État fédéré de l'Union Indienne.

<sup>2</sup> Une tentative de suppression de cette opposition a été faite dans le domaine politique par l'introduction du terme « *Sikkimese Nepalese* », mais celui-ci met finalement plus en évidence encore la représentation comme étrangers des « *Nepalese* ».

<sup>3</sup> J'emprunte ici le terme d'A. C. Sinha – qui parle de « processus de tribalisation » au Sikkim – pour faire référence au projet du gouvernement du Sikkim au pouvoir de 1994 à 2014 de soutien au classement dans la catégorie de tribu de plus de la moitié des groupes ethniques locaux de façon à ce que le Sikkim devienne un « État tribal » (A. C. Sinha, « Search for Kirat Identity. Trends of De-sankritization among Nepalmul Sikkimese », *Peace and Democracy in South Asia* 2 (1 and 2), <http://www.digitalhimalaya.com/collections/journals/pdsa/index.php?selection=3>, 2006).

<sup>4</sup> Ce travail tient compte des critiques nombreuses de la notion « d'identité culturelle », en particulier de l'appel de Brubaker pour l'abandon de son usage, et son remplacement par la notion d'identification (« Au-delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4 (139), 2004a, p. 66-85). En accord avec cette critique, la notion d'identité culturelle, fortement utilisée au Sikkim (en anglais

différenciation ethnique. Dans ce contexte, la lutte politique de groupes considérés comme étrangers depuis le XIX<sup>e</sup> siècle pour des droits égaux aux populations dites indigènes s'organise autour de recompositions d'identités ethniques<sup>5</sup> qui vont dans le sens d'une mise en conformité avec les critères étatiques de la tribalité<sup>6</sup>.

Mes enquêtes de terrain de 2010 à 2012 ont porté en particulier sur la construction de l'identité culturelle gurung, l'une des « tribus népalaises » du Sikkim qui revendique le statut de tribu répertoriée. Cet article porte plus particulièrement sur la réinterprétation de la mémoire de l'immigration des Gurungs au Sikkim par les entrepreneurs ethniques gurungs de façon à légitimer le classement du groupe dans la catégorie de tribu, dont un des prérequis est l'indigénité. Cette reconstruction de la migration historique passe par le biais d'une reconfiguration et d'une requalification du parcours et du « champ migratoire »<sup>7</sup>. L'analyse de cette situation sikkimaise fait ainsi se rejoindre les questionnements anthropologiques sur la construction sociale de l'autochtonie, des identifications collectives, de la mémoire collective, des espaces, des territoires, de la mobilité et des migrations et la déconstruction des pratiques patrimoniales<sup>8</sup>. Ce large cadre théorique permet de mettre en évidence des

---

« *cultural identity* ») par les ethno-entrepreneurs, est employée dans cet article comme une catégorie de la pratique et non comme catégorie d'analyse. Les membres de l'élite gurung comprennent cette notion comme l'ensemble des pratiques représentatives de leur groupe, officialisées par le gouvernement, déclarées comme telles aux personnes extérieures au groupe, dans les divers recensements et montrées à un public sur une scène.

<sup>5</sup> Suivant B.G. Karlsson selon lequel le discours de l'appartenance ethnique et des droits tribaux permet l'organisation de la lutte politique (« Anthropology and the "Indigenous Slot." Claims to and Debates about Indigenous Peoples' Status in India », *Critique of Anthropology*, 23 (4), 2003, p. 403-408).

<sup>6</sup> C. T. Middleton, *Beyond Recognition: Ethnology, belonging, and the Refashioning of the Ethnic Subject in Darjeeling*, India, Ph. D Thesis, Cornell University, 2010.

<sup>7</sup> « L'ensemble de l'espace transnational unissant [...] lieux d'origine, de transit et d'installation » ; (G. Simon, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2008 ; voir aussi G. Simon, « L'espace des travailleurs tunisiens en France. L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international », in *Méditerranée*, Troisième série, Tome 43, 1981, 4, p. 57-58).

<sup>8</sup> Il existe de nombreux écrits sur ces thèmes qui s'inspirent de façon générale d'une vision constructiviste de la tradition (B. Anderson, *Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983 et E. Hobsbawm et T. Ranger (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, CUP, 1983 notamment). Pour ce qui est de la construction des identifications collectives, je m'appuie en particulier sur F. Barth (ed.), *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organisation of Cultural Difference*, Scandinavian University Press, Oslo, 1969 ; R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, Cambridge, Massachusetts, et Londres, Harvard University Press, 2004b et A. Wimmer, « The making and unmaking of ethnic boundaries », *American Journal for Sociology*, 113 (4), 2008, p. 970-1022 ; sur la construction de l'autochtonie et l'indigénité : T. M. Li, « Articulating Indigenous Identity in Indonesia : Resource Politics and the Tribal Slot », *Comparative Studies in Society and History*, 42 (1), 2000, p. 149-179 ; B. G. Karlsson, *op. cit.* ; B. G. Karlsson, « Asian Indigenousness : The Case of India », *Indigenous Affairs*, 2008, p. 24-30 ; B. G. Karlsson et T. B. Subba (eds), *Indigeneity in India*, London, Kegan Paul, 2006 ; B. Glowczewski et A. Soucaille, « Introduction », *Multitudes* 3 (30), 2007, p. 22 ; sur la construction sociale des espaces, des territoires et de la mobilité : D. Massey, « Politics and Space/Time », in *Cultural Theory. An Anthology*, edited by I. Szeman et T. Kaposy, Malden, Oxford, Wiley-Blackwell, 2011 [1992], p. 296-306 ; G. Simon, *La planète migratoire dans la mondialisation*, *op. cit.* ; T. Cresswell, « Towards a Politics of Mobility », in M. Hvattum & J. Larsen, (eds.), *Routes, Roads and Landscapes*, Farnham, Ashgate, 2012, p. 165 ; sur la patrimonialisation : R. Bendix, « Heritage between economy and politics. An assessment from the perspective of cultural anthropology », in L. Smith et N. Akawaga (eds.), *Intangible heritage*. Londres, New York, Routledge, 2009, p. 253-269, D. C. Harvey, « Heritage pasts and heritage presents : Temporality, meaning and the scope of heritage studies », *International Journal of Heritage Studies*, 7 (4), 2011, p. 319-338, G. Ciarcia (dir.), *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris, Montpellier, Karthala-Maison des sciences de l'homme de Montpellier, 2011 ; C. Isnart, « Les patrimonialisations



interactions – en particulier entre les entrepreneurs culturels, l'État et les réseaux transnationaux – d'où émerge une relation nouvelle entre mobilité, migration et indigénité ; il montre en particulier comment le recours combiné aux ressources de la mobilité et des catégories d'État permet une reconstruction et une requalification de l'histoire migratoire du groupe au service de la lutte de classement. Je montrerai non seulement que, comme de nombreux travaux l'ont déjà mis en évidence, au Sikkim également la mémoire collective est socialement reconstruite en fonction d'objectifs présents<sup>9</sup>, mais aussi, comment la reconfiguration de l'espace – dans ce cas particulier, du parcours migratoire – permet la construction de cette mémoire<sup>10</sup>.

Ce qui est particulièrement frappant dans le cas examiné ici est l'extrême malléabilité de la mémoire migratoire donnée à voir par les entrepreneurs culturels, qui envisagent, comme nous le verrons en détail, d'éluder ce qui était considéré comme plusieurs siècles de l'histoire du groupe. Cependant, gardant à l'esprit les mises en garde de R. Brubaker contre l'omission des contraintes qui limitent la construction de la mémoire par les entrepreneurs et la résistance du passé dans les études de la construction de la mémoire collective<sup>11</sup>, il doit être précisé que ce travail se limite à une analyse de discours adressé à un ethnologue, et non pas de « l'efficacité » de cette reconstruction de la mémoire collective : il n'est pas question ici de l'acceptation de cette version de l'histoire par les non-entrepreneurs ethniques, et de la possibilité de son officialisation par l'État<sup>12</sup>.

Ce discours nous renseigne cependant sur le projet politique des entrepreneurs culturels gurungs, les plus habilités à « acheminer de lieu en lieu » l'indigénité<sup>13</sup>, autrement dit, à tirer des ressources sociales de la mobilité<sup>14</sup> et des représentations ethnographiques d'État de façon à redéfinir la relation entre migration et mobilité dans la région. Les revendications que visent ces réinterprétations concernent la participation à la gouvernance d'État, plutôt que l'autodétermination. Elles impliquent néanmoins une requalification de la migration népalaise au Sikkim et une redéfinition des représentations ethnographiques de l'État.

---

ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *ethnographiques.org*, 24, 2012, <http://www.ethnographiques.org/./2012/Isnart>.

<sup>9</sup> Pour une synthèse de travaux sur cette question, voir R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, *op. cit.*, p. 161-203. Selon Brubaker notamment : « *the meanings of [...] cultural objects are not fixed, given, or uniquely ascertainable, but instead are created and recreated in different times, places, and settings through a series of "interactions" or "negotiations" between the objects and their socially situated, culturally equipped, and often politically engaged interpreters* » (R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, *op. cit.*, p. 161).

<sup>10</sup> En référence à l'idée de construction sociale de l'espace développée par D. Massey, « Politics and Space/Time », in I. Szeman, et T. Kaposy Malden (eds), *Cultural Theory. An Anthology*, Oxford, Wiley-Blackwell. 2011 [1992], p. 299.

<sup>11</sup> R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, *op. cit.*, p. 161-164.

<sup>12</sup> Dans un article à paraître, j'étudie une situation de résistance par des villageois gurungs à une nouvelle forme d'identité construite par les entrepreneurs culturels Gurungs, celle-ci impliquant une mise en position subalterne des prêtres du village.

<sup>13</sup> J. Clifford, « Articulations indigènes / Futures traditionnels », *Multitudes*, 3 (30), 2007, p. 38.

<sup>14</sup> A.-C. Wagner, « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures », *Regards Sociologiques*, 40, 2010, p. 89-98.

## I. La patrimonialisation<sup>15</sup> des identités culturelles particularistes au Sikkim

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'imposition par l'administration coloniale britannique de l'ouverture du Sikkim à l'immigration népalaise a fourni le contexte de la construction d'une opposition entre les « *Nepalese* »<sup>16</sup> et les « anciens habitants du royaume », les Bhutias, les Lepchas et les Limbus. Les colons visaient à la fois le développement économique du Sikkim et l'affaiblissement du pouvoir politique des dirigeants du royaume<sup>17</sup>. Une grande partie des groupes dits « *Nepalese* » vivant aujourd'hui au Sikkim est arrivée à cette époque, mais l'installation de l'ensemble de ceux regroupés sous cette appellation s'est étalée sur plusieurs siècles<sup>18</sup>. Ceux-ci comprennent les Newars, Tamangs, Bhujels, Gurungs, Rais, Mangars, Sunuwars, etc. Au cours du processus de construction politique de l'opposition entre « anciens habitants » et « *Nepalese* », les Limbus ont été déplacés de la première à la seconde de ces catégories.

Cette classification dichotomique en « sujets héréditaires » et « étrangers »<sup>19</sup> s'appuyait sur une superposition de critères, principalement religieux et sociaux – bouddhistes *versus* hindous et castes *versus* tribus – introduits dans la pensée commune par les catégories de recensement de l'époque coloniale<sup>20</sup>. Elle a finalement été institutionnalisée au début des années 1950 par l'introduction de quotas au conseil royal sikkimais. La moitié des sièges furent réservés aux « *Nepalese* » et la deuxième moitié, aux Bhutias et Lepchas, valant à cette organisation le nom de « *parity system* ». Ce dernier fut très vivement critiqué parce qu'il mettait sur un pied d'égalité ce qui était déjà devenu la minorité des Bhutias et Lepchas, et la

<sup>15</sup> Je fais référence ici à la politique du *Cultural Affairs & Heritage Department*, traduisant « *heritage* » par « patrimoine », comme il est courant dans les études de la patrimonialisation. Le Sikkim n'est pas un site du patrimoine mondial de l'UNESCO et mon travail n'est pas centré sur la patrimonialisation, mais le *Cultural Affairs & Heritage Department* emprunte le langage et des pratiques de la patrimonialisation par l'UNESCO, à commencer par son nom, et les questionnements de l'anthropologie du patrimoine fournissent de nombreux outils d'analyse de la politique ethnique au Sikkim.

<sup>16</sup> Pour une discussion sur les problèmes soulevés par l'usage de ce terme, voir M. Hutt, « Being Nepali Without Nepal : Reflection on a South Asian Diaspora », in *Nationalism and Ethnicity in a Hindu Kingdom*, edited by J. Pfaff-Czarnecka, D. N. Gellner, and J. Whelpton, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997 ; T. B. Subba, *Ethnicity, State, and Development : A Case Study of the Gorkhaland Movement in Darjeeling*, New Delhi, Vikas Publishing House, 1992 ; S. Shneiderman, *Rituals of Ethnicity : Migration, Mixture, and the Making of Thangmi Identity Across Himalayan Borders*, PhD Dissertation, Cornell University, Unpublished, 2009 ; R. Chalmers, « The Quest for Ekrupata : Unity, Uniformity, and Delineation of the Nepali Community in Darjeeling », in *The Nepalis of Northeast India*, edited by A. C. Sinha and T. B. Subba, New Delhi, Indus Publishing Co, 2003 ; A. C. Sinha, *op. cit.*

<sup>17</sup> Voir Thutob Namgyal et Yeshe Dolma 1908, *History of Sikkim*, English translation, Unpublished, *Gazetteer of Sikkim (the)*, Gangtok, Sikkim Nature conservation Foundation, [1894] 1989.

<sup>18</sup> En ce qui concerne l'histoire du peuplement du Sikkim, voir entre autres K. Pradhan, *The Gorkha conquests. The Process and Consequences of the Unification of Nepal, with particular references to Eastern Nepal*, Calcutta, Oxford University, 1991 ; Thutob Namgyal et Yeshe Dolma, 1908, *op. cit.* ; *Gazetteer of Sikkim*, 1989, *op. cit.* ; G. B. Mainwaring, [A Grammar of the Rong (Lepcha) Language, as it exists in the Darjeeling and Sikkim Hills] A Grammar of Lepcha Language, [Calcutta, Baptist Mission Press] New Delhi, Manjusri, [1876] 1971 ; J. D. Hooker, *Himalayan Journals or notes of a naturalist in Bengal, the Sikkim and Nepal Himalayas, the Khasia Mountains, &c.* London, John Murray, 1854 [1980] ; T. B. Subba, *Dynamics of a Hill society*, Delhi, Mittal, 1989, etc.

<sup>19</sup> Sikkim Administration Report 1933-34.

<sup>20</sup> Voir les recensements indiens de 1891, 1911, 1931 et 1951. Sur le rôle des catégories du recensement dans la réification des hiérarchies sociales, voir B. S. Cohn, *An Anthropologist Among the Historians and Other Essays*, Delhi, Oxford University Press, 1987 ; et N. B. Dirks, *Castes of Mind : Colonialism and the Making of Modern India*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2001.

grande majorité des « *Nepalese* ». Le conflit à ce sujet reflétait la représentation de l'immigration népalaise par l'élite dirigeante comme une menace pour la culture indigène<sup>21</sup>. La complexification des institutions sikkimaises sur le modèle indien a finalement transformé les « sujets héréditaires du royaume » en une minorité devant être protégée par l'État quand, dans le même temps, les représentants politiques des « *Nepalese* » revendiquaient une égalité de droits<sup>22</sup>.

Dans les années 1960, l'élite dirigeante a popularisé une autre catégorisation de la population du royaume,<sup>23</sup> qui est venu se superposer à la première : celle, développée par l'anthropologie coloniale, entre « Aryens » et « Mongoloids », fondée sur un critère racial<sup>24</sup>. Dans le continuum allant des castes aux tribus selon une conception hindoue de la hiérarchie sociale, cette opposition situe la ligne de division différemment que lorsque « *Nepalese* » sont opposés aux « sujets héréditaires » : une définition des « Mongoloids » comme « *culturally Buddhist and not Indo-Aryan* »<sup>25</sup> distinguait parmi les « *Nepalese* » les « tribus mongoloids » des hautes castes indo-népalaises. Cette classification permettait d'allier les « tribus mongoloids » aux Bhutias-Lepchas, et faisait changer la majorité de côté.

En 1961, une loi fut promulguée qui fixa pour la première fois les principes d'obtention du certificat de « sujet du royaume ». Cette forme de carte d'identité fut attribuée aux personnes installées au Sikkim avant 1946, ce qui établissait l'ancienneté de résidence dans le royaume comme critère d'attribution du document et autorisait l'octroi de la citoyenneté à une partie seulement des « *Nepalese* ». Après l'annexion du Sikkim en 1975, seuls les détenteurs de ce certificat ont pu obtenir la nationalité indienne, maintenant dans une position de « semi-citoyens » les descendants de migrants installés au Sikkim depuis 1946<sup>26</sup>.

<sup>21</sup> Voir N. Rustomji, *Sikkim. A Himalayan Tragedy*, Ahmedabad et al., Allied Publishers Private Ltd, 1987, p. 29. Voir aussi p. 8-9 où il défend l'idée d'une incompatibilité culturelle entre les Tibétains et les Népalais.

<sup>22</sup> À propos de cette période de l'histoire sikkimaise, voir L. E. Rose, « Modern Sikkim in an Historical Perspective », in L. Epstein and R. F. Sherburne (eds), *Reflections on Tibetan culture. Essays in Memory of Turrell V. Wylie*, New-York, Quinston, Lampeter, Edwin Mellen Press, 1990 ; R. Moktan, *Sikkim, Darjeeling, Compendium of documents*, Kalimpong, R. Moktan, 2004 ; B. S. K. Grover, *Sikkim and India. Storm and consolidation*, New-Delhi, Jain Brothers, 1974 ; N. Rustomji, *Sikkim. A Himalayan Tragedy*, Ahmedabad et al., Allied Publishers Private Ltd, 1987 ; B. S. Das, *The Sikkim Saga*, New-Delhi, Vikas Publishing House, 1983. Cette analyse découle aussi d'entretiens que j'ai menés avec les dirigeants politiques de l'époque : C. D. Rai, interrogé le 6 janvier 2011, et B. B. Gurung avec qui je me suis entretenue plusieurs fois en 2011 et 2012.

<sup>23</sup> J. Hiltz, « Constructing Sikkimese National Identity in the 1960s and 1970s », *Bulletin of Tibetology* 39 (2), 2003, p. 73-74.

<sup>24</sup> Cette catégorisation raciale a été introduite dans les langages politique, académique et commun pendant la colonisation indienne. À propos de sa construction coloniale ainsi que de sa théorisation au Népal dans les années 1990, voir S. Hangen, *The Rise of Ethnic Politics in Nepal. Democracy in the margins*, New York, Routledge, 2010, p. 53-56. Pour une observation de sa construction coloniale, voir H. H. Risley, *The Tribes and Castes of Bengal*, Calcutta, Bengal Secretariat Press, 1891.

<sup>25</sup> J. Hiltz, *op. cit.* p. 73-74.

<sup>26</sup> Le problème de la reconnaissance sociale et politique des « Népalais » (aussi appelés « Gorkhas ») en Inde a été discuté par plusieurs auteurs, dont M. Hutt, *op. cit.* ; T. B. Subba, *op. cit.* ; S. Shneiderman, *op. cit.* ; R. Chalmers, « The Quest for Ekripata : Unity, Uniformity, and Delineation of the Nepali Community in Darjeeling », in *The Nepalis of Northeast India*, edited by A. C. Sinha and T. B. Subba, New Delhi, Indus Publishing Co, 2003 ; A. C. Sinha, *op. cit.* ; etc.

Le sentiment que l'État indien continuait la politique, menée par les rois bhutias, de différenciation entre indigènes et étrangers a été renforcé par le classement des Bhutias et Lepchas dans la catégorie de tribu répertoriée dans le cadre de la redéfinition des institutions politiques sikkimaises à la suite de l'annexion en 1975. L'État indien a ainsi donné la préséance à la catégorisation en « *Nepalese* » et « anciens habitants », mettant finalement le critère de la tribalité au second plan par rapport à celui de l'ancienneté de résidence sur le territoire, puisque nombreux groupes parmi les *Nepalese* étaient considérés comme tribaux au Népal. Le système de parité a cependant été maintenu, ce qui plaçait les « *Nepalese* » du côté des indigènes, mais renforçait l'assimilation des droits civiques aux droits ethniques<sup>27</sup>. Beaucoup ont fait valoir que les Bhutias n'étaient pas indigènes du Sikkim (à la différence des Lepchas), mais issus d'une lointaine migration ; ils tiraient d'ailleurs eux-mêmes du prestige de leur origine du Nord-est tibétain que leurs ancêtres auraient quitté au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Leur classement dans la catégorie de tribu sous-entendait alors que le critère d'indigénité n'était pas un prérequis indispensable, ou que la notion d'indigénité était flexible puisque des « anciens habitants » étaient traités comme des indigènes par l'État.

En 1979, les quotas réservés à la catégorie des « *Nepalese* » à l'Assemblée législative ont été abrogés. Les groupes rassemblés dans cette catégorie se sont trouvés mis en compétition pour l'accès à la représentation politique avec les nouveaux migrants venus de la plaine indienne, et ainsi, relégués dans la catégorie d'étranger. Des représentants de « *Nepalese* » ont commencé à cette époque à revendiquer une identité politique et culturelle sikkimaise distincte de celle des habitants des autres États de l'Inde, joignant leur voix à celles des « Gorkhas » ou « *Indian Nepalese* » de la région voisine de Darjeeling<sup>29</sup>.

En 1980, une commission semi-gouvernementale (la « Commission Mandal ») a été mise en place pour déterminer les groupes éligibles à l'intégration dans la nouvelle catégorie « d'Autres classes répertoriées » (« *Other Backward Classes* » ou « *OBC* ») dans l'ensemble de l'Inde. Cette catégorie venait s'ajouter à celles de « Tribu répertoriée », de « Caste répertoriée » et de femme qui bénéficient de quotas dans plusieurs institutions d'État dans le cadre du système indien de discrimination positive (le « système de réservation »). Au Sikkim, la Commission Mandal a recommandé l'attribution du statut d'OBC à plusieurs tribus « *Nepalese* » : les Rais, Limbus, Gurungs, Mangars, Bhujels, Tamangs et les Sunuwars (ces groupes ne furent effectivement intégrés dans la catégorie d'OBC qu'en 1994). Alors que la catégorie des « *Nepalese* » avait perdu sa fonction politique depuis l'annulation de ses quotas de sièges à l'Assemblée législative en 1979, l'intégration dans la catégorie d'OBC allait finalement permettre aux tribus parmi

<sup>27</sup> Voir à ce propos S. Baruah (*Durable Disorder : Understanding the Politics of Northeast India*, New Delhi, Oxford University Press, 2005) qui défend l'idée que le système indien de réservation pour les tribus répertoriées dans les États des collines du Nord-est a créé une opposition entre « *citizens* » et « *denizens* » et propose de remplacer le principe ethnique par le principe civique (p. 204). Baruah évoque une situation où les étrangers sont des non-tribaux.

<sup>28</sup> Voir à ce propos Thutob Namgyal et Yeshe Dolma, *op. cit.*

<sup>29</sup> À propos du mouvement « Gorkhaland » dans la région de Darjeeling, voir notamment T. B. Subba, *Ethnicity, State and Development : A Case Study of Gorkhaland Movement in Darjeeling*, New Delhi, Vikas, 1992.

eux d'accéder à l'aide de l'État de façon comparable, mais dans une moindre mesure, aux tribus répertoriées<sup>30</sup>.

Pour les entrepreneurs ethniques et hommes politiques, la proposition de classement dans la catégorie d'OBC a rendu possible la perspective d'une identification des « tribus népalaises » aux tribaux locaux – les Bhutias et les Lepchas – ; ce projet impliqua simultanément celui d'une émancipation des hautes castes et des Newars, ainsi qu'une « sortie de l'hindouisme »<sup>31</sup> en écho au mouvement des « nationalités indigènes » au Népal dans les années 1980<sup>32</sup>. La promesse d'intégration dans la catégorie d'OBC s'accompagna ainsi d'une émancipation du schéma hindou de hiérarchisation sociale : les groupes tribaux, jusque-là situés au bas de la hiérarchie des castes, avaient maintenant la possibilité d'accéder à une meilleure position sociale, économique et politique de façon indépendante.

La lutte de classement sur le sol indien s'est ainsi accompagnée d'un mouvement de différenciation culturelle entre tribus et hautes castes, nourri de l'expérience du mouvement népalais des « nationalités indigènes ». Au Sikkim, la notion d'OBC est venue renforcer la rhétorique développée pour naturaliser l'opposition entre hautes castes et tribus népalaises ; cette notion fut en effet assimilée aux catégories de « Mongoloid » et de « buveurs d'alcool et mangeurs de bœuf » (Nep. *matwali jāt*), en opposition aux catégories « d'Aryen » et de « porteur du cordon sacré » (Nep. *thagadhari*). Face à la catégorie d'OBC, fut créée celle de « Newar-Bahun-Chetri » ou « NBC »<sup>33</sup>, ce qui mettait en évidence une assimilation des catégorisations culturelle, raciale et politique.

La quête d'émancipation des hautes castes par les groupes « tribaux » népalais fut alimentée par les événements politiques locaux : le chef du gouvernement, un homme de haute caste, avait refusé d'appliquer au Sikkim les recommandations de la Commission Mandal parce qu'il considérait que l'attribution du statut d'OBC à certains groupes diviserait politiquement la catégorie des « *Nepalese* »<sup>34</sup>. Cette décision fut interprétée comme une manifestation de la domination des « tribus » par les hautes castes.

Les représentants des groupes pour qui la Commission Mandal avait recommandé l'attribution du statut d'OBC sont devenus une importante force politique, et l'un d'entre eux – P.K. Chamling – a été élu chef du gouvernement sikkimais en 1994 (il l'est toujours début 2014). Une des premières mesures du nouveau gouvernement fut d'appliquer les recommandations de la Commission Mandal. Entre 1994

<sup>30</sup> Les « d'Autres classes répertoriées » bénéficient de quotas de présence réservée dans l'emploi public et l'enseignement supérieur, mais pas dans les assemblées législatives, à la différence des Tribus répertoriées. Voir à ce propos S. Tawa-Lama Rewal (ed.), *Electoral Reservations, Political Representation and Social Change in India. A Comparative Perspective*, Delhi, Manohar – Centre des Sciences Humaines, 2005.

<sup>31</sup> S. Hangen, *op. cit.*

<sup>32</sup> Voir à ce propos D. Gellner, « Introduction : Ethnicity and Nationalism in the World's only Hindu State », in D. Gellner, J. Pfaff-Czarnecka and J. Whelpton (eds), *Nationalism and Ethnicity in a Hindu Kingdom : The Politics of Culture in Contemporary Nepal*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997, p. 3-32 ; et 2007 ; S. Hangen, *op. cit.*

<sup>33</sup> Au Népal, les Newars ne sont pas inclus dans la catégorie d'« Aryen » ; cette différence met en évidence le statut social élevé des Newars dans la société sikkimaise, ainsi que la variation de l'idée de race en fonction du contexte politique.

<sup>34</sup> S. K. Gurung, *Sikkim. Ethnicity and Political Dynamics. A triadic perspective*, New-Delhi, Kunal Books, 2011.

et 2000, les Limbus, Tamangs, Bhujels, Gurungs, Rais, Mangars, Sunuwars, Sanyasis, Thamias, et Jogis furent ainsi déclarés OBC dans l'État du Sikkim<sup>35</sup>. Cependant, il fut rapidement proposé à ces mêmes groupes de demander leur intégration dans la catégorie plus avantageuse de « Tribu répertoriée »<sup>36</sup>. Les Gurungs ont commencé les démarches auprès du gouvernement pour leur classement dans la catégorie de tribu dès l'arrivée au gouvernement de Chamling, en même temps que les Limbus et les Tamangs. Cependant, seuls ces deux derniers groupes ont été reconnus comme tribus en 2003.

La lutte pour l'obtention du statut de tribu au Sikkim rassemble des revendications qui ne concernent pas uniquement l'accès aux quotas liés à ce statut – dans l'emploi public, l'enseignement supérieur et les assemblées législatives sans restriction pour la « *creamy layer* » –, mais aussi la reconnaissance d'une identité culturelle particulière aux « Népalais d'Inde » (« *Indian Nepalese* »), qui expriment depuis plus d'un siècle par le biais de mouvements associatifs et politiques leur sentiment d'insécurité face à la constante assimilation à des citoyens népalais par l'État indien<sup>37</sup>. Ainsi, à la différence d'autres tribus indiennes<sup>38</sup>, les revendications des « tribus népalaises » du Sikkim ne sont pas liées à des revendications territoriales, mais elles reviennent à une revendication de citoyenneté au double sens donné à ce terme par Yuval Davis de citoyenneté d'État et de dimension participative de l'appartenance à toutes les communautés politiques<sup>39</sup>.

Néanmoins, la reconnaissance de droits politiques aux groupes « *Nepalese* » du Sikkim est assujettie à une situation dite d'« arriération » (« *backwardness* »). L'inclusion dans la catégorie de tribu par l'État fédéral est, en effet, fondée sur des critères culturels : un groupe doit démontrer qu'il détient des « indications des traits

<sup>35</sup> Voir <http://sikkimsocialwelfare.org/General/Welfare/StateCommBckWrdCl.aspx>. Les groupes désirant intégrer l'une des catégories du système de discrimination, et obtenir ainsi l'aide de l'État doivent d'abord être reconnus comme « caste » ou « tribu répertoriée » ou OBC par l'État fédéré où ils résident. L'État en question transmet ensuite la demande au gouvernement fédéral pour une reconnaissance du statut de ces groupes dans l'ensemble de l'Inde. Cette dernière phase du processus étant souvent longue, plusieurs groupes ont un statut différent dans leur État de résidence et dans les autres parties du pays. À l'exception de certains groupes sikkimais intégrés depuis longtemps dans le système de discrimination positive (les Bhutias et les Lepchas par exemple, reconnus comme « Tribus répertoriées » en 1978), la plupart des groupes du Sikkim sont dans cette situation de double statut. À propos des procédures de classement (à partir de l'exemple des démarches de groupe ethnique de Darjeeling), voir C. T. Middleton, *op. cit.*

<sup>36</sup> Le statut de « tribu répertoriée » est plus avantageux premièrement parce qu'il ne restreint pas l'accès aux quotas à la section la plus pauvre du groupe ethnique reconnu comme tel. Pour les OBC par contre, les sections les plus riches, appelées « *creamy layer* », ne sont pas autorisées à bénéficier de l'aide gouvernementale. Le statut de « tribu répertoriée » permet deuxièmement des quotas plus importants dans l'emploi public et l'enseignement supérieur, ainsi que des réservations de sièges dans les assemblées législatives. Au Sikkim actuellement, sur les 32 sièges de l'Assemblée législative, 12 sont réservés aux Bhutias-Lepchas, 1 au représentant des monastères bouddhistes, et 2 aux « castes répertoriées ». Dans l'enseignement supérieur, 33 % sont réservés aux « Tribus répertoriées » et 14 % aux OBC (il existe d'autres « réservations » que je ne mentionne pas ici). Dans l'emploi public local, 22 % sont réservés aux Bhutias-Lepchas, 14 % aux « Tribus répertoriées » (Limbu et Tamang) et 21 % aux OBC (*Sikkim Government Gazettes* No. 251 du 26.06.2004 et No. 322 du 27.08.2009).

<sup>37</sup> Voir par exemple à ce sujet M. Hutt, *op. cit.*

<sup>38</sup> Voir par exemple à ce propos A. Soucaille, « Chemin faisant en région sauvage. Rencontres entre Autres sur la terre de l'action politique », *Multitudes*, 3 (30), 2007, p. 103-116.

<sup>39</sup> N. Yuval-Davis, « Power, Intersectionality and the Politics of Belonging », *FREIA Working Paper Series*, 75, 2011, <http://www.freia.cgs.aau.dk/Publikationer+og+skriftserie/Skriftserie>.

primitifs », une « culture distincte » et qu'il est « arriéré » (« *backward* ») sur le plan économique et social<sup>40</sup>. Xaxa<sup>41</sup> ajoute à ces critères de définition officielle de la tribu en Inde des conditions de vie et une technologie simple, la pratique de l'animisme, un langage tribal, etc. Les cadres du ministère considèrent aussi que l'indigénité est un prérequis indispensable et nécessaire au classement dans la catégorie de tribu. Ainsi, la politique étatique récompense autant l'indigénité que l'authenticité culturelle<sup>42</sup>. Les personnes qui œuvrent à la reconnaissance de leur groupe comme « tribu » doivent fournir un rapport ethnographique au Ministère indien des Affaires tribales démontrant que celui-là répond à ces critères. Il s'agit généralement des élites intellectuelles qui deviennent alors les ethnographes de leur groupe ethnique<sup>43</sup>.

La recherche d'un repositionnement social, économique et politique, dont la revendication du statut de tribu fait partie, implique une remise en forme de l'image de l'identité culturelle des groupes. Celle-ci s'exprime soit par l'invention, la revitalisation ou par la réinterprétation de pratiques culturelles et leur présentation à un public ainsi qu'aux « anthropologues d'État »<sup>44</sup> impliqués dans les procédures de classement. Celles-ci sont le plus souvent initiées par les entrepreneurs culturels dont les représentations peuvent ainsi contribuer à produire ce qu'elles décrivent ou

<sup>40</sup> Voir Ministry of Tribal Affairs, Annual Report 2010-11: 21 [<http://tinyurl.com/tribalNIC> et <http://tinyurl.com/MinistryTA>]. Sur ce sujet, voir aussi S. Shneiderman et C. T. Middleton, « Reservations, Federalism and the Politics of Recognition in Nepal », *Economic and Political Weekly*, 10 May, 2008, p. 39-45. Les rapports du Ministère des Affaires tribales présentent d'autres critères qui déterminent aussi la sélection des « tribus », comme l'idée que les « groupes tribaux sont à un stade différent du développement social, économique et éducationnel » (Ministry of Tribal Affairs, Annual Report 2010-11 : 21).

<sup>41</sup> V. Xaxa, « Tribes as Indigenous People of India », *Economic and Political Weekly*, 34(51). Dec. 18-24, 1999, p. 3589.

<sup>42</sup> S. Shneiderman, « Synthesising Practice and Performance, Securing Recognition. Thangmi Cultural Heritage in Nepal and India », in C. Brosius and K. M. Polit (eds), *Ritual, Heritage and Identity. The Politics of Culture and Performance in a Globalised World*. London, New York, New Delhi, Routledge, 2011, p. 205.

<sup>43</sup> Je fais référence ici aux « entrepreneurs culturels ». Le rôle des entrepreneurs culturels a été récemment étudié dans le cadre d'un questionnement réflexif en anthropologie du patrimoine (voir par exemple L.-S. Fournier, « La réflexivité des européanistes. Folklorisme, patrimoine et production de savoir ethnologique en Provence (France) », in O. Leservoisier et L. Vidal (dir.), *L'Anthropologie face à ses objets : nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2007, p. 57-72 et G. Ciarcia, ed. *op. cit.*). Mon article s'inscrit cependant moins dans ce questionnement (je m'interroge de façon plus réflexive dans un article à paraître dans un numéro spécial du journal Mousson en hommage à Georges Condominas) que dans celui autour du rôle des entrepreneurs culturels dans la production de nouvelles formes culturelles ; voir à ce sujet P. Bourdieu, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 63-72 ; B. Lal, « Ethnic identity Entrepreneurs : Their Role in Transracial and Intercountry Adoptions », *Asian Pacific Migration Journal*, 6, 1997, p. 385-413 ; W. Petersen, *Ethnicity Counts*, New Brunswick, N. J., Transaction, 1997 ; R. Brubaker, *Ethnicity without Groups*, *op. cit.* ; S. Andrieu, « Identités nationales d'État. La mise en spectacle de l'identité nationale. Une analyse des politiques culturelles au Burkina Faso », *Journal des anthropologues*, hors série 2007.

<sup>44</sup> Je fais référence par ce terme aux anthropologues employés comme conseillers par et pour l'État dans les procédures de demandes de classement faites par les groupes ethniques. Ils sont chargés de vérifier que les groupes répondent aux critères qui permettent leur inclusion dans telle ou telle catégorie du système de réservation – notamment par des visites sur le terrain, la consultation des rapports ethnographiques préparés par les entrepreneurs culturels et de la littérature académique – et de présenter leur avis argumenté aux ministères concernés (voir à ce propos C. T. Middleton, *op. cit.*).

désignent<sup>45</sup>. Comme dans la région voisine de Darjeeling, les pratiques gurungs<sup>46</sup> choisies pour représenter l'identité culturelle du groupe sont mises en conformité avec les représentations ethnographiques d'État<sup>47</sup>, en particulier la conception étatique de la tribu. Les auteurs du rapport ethnographique des Gurungs<sup>48</sup> démontrent par exemple le retard économique et social des membres du groupe à partir de statistiques produites par l'État ; ils font également preuve du « caractère tribal » du groupe lié à son origine tibétaine, aux activités économiques de ses membres (nomades dans le passé et aujourd'hui éleveurs de moutons), et à l'existence d'une « culture gurung distincte » (« habitat traditionnel » et « habitudes alimentaires » distincts, langage propre au groupe, existence de superstitions, pratiques de sacrifice d'animaux, etc.). Cette conception essentialiste de la culture est développée dans les parties du texte décrivant les « caractéristiques physiques » (« *physical features* ») et les « comportements et postures » (« *behaviour and posture* ») des Gurungs. Le rapport indique explicitement que l'ensemble de ces éléments correspond à la conception étatique de la tribu.

Le classement en « tribu » d'une grande partie des groupes ethniques du Sikkim est soutenu par l'État du Sikkim pour qui il s'intègre dans une politique plus globale de repositionnement du Sikkim dans l'Union indienne<sup>49</sup>. Les représentants des groupes ethniques comme les membres du gouvernement explicitent cette « politique de tribalisation » en termes de préservation des particularités culturelles ethniques ou de « l'héritage culturel ». Le Ministère des Affaires et Héritage culturel est chargée d'apporter une reconnaissance officielle de « traits culturels distinctifs ». Par exemple, les langues de sept groupes ethniques ont été déclarées langues officielles du Sikkim en 1995 et 1997 et en 2001. En outre :

« *With a view to promote and protect the Cultural Heritage of Sikkim, the Department of Cultural Affairs, Government of Sikkim, has been allocating funds for construction of Traditional Houses. Community Centers and such other structures exhibiting the Multifarers [multifarious?] traditions of State* »<sup>50</sup>.

Ces « maisons traditionnelles » devinrent alors le site de la mise en œuvre de la tribalité. D'autres mesures ont été mises en place de soutien et reconnaissance par l'État de pratiques culturelles distinctives comme la musique et la danse<sup>51</sup>. Les éclaircissements des fonctionnaires du Ministère empruntent la notion développée par l'UNESCO de protection de « l'héritage tangible et intangible »<sup>52</sup>.

<sup>45</sup> P. Bourdieu, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 65.

<sup>46</sup> J'ai mené des enquêtes de terrain pendant sept mois de 2010 à 2012 à la fois parmi les élites urbaines gurungs dans la capitale du Sikkim, Gangtok, et dans une communauté villageoise gurung.

<sup>47</sup> Voir C.T. Middleton, *op. cit.*

<sup>48</sup> Man Bahadur Gurung, Kamal Gurung, Megraj Gurung, non daté.

<sup>49</sup> M. Vandenhelsken, « The Enactment of Tribal Unity at the Periphery of India. The political Role of a new Form of the Panglhabol Buddhist Ritual in Sikkim », *European Bulletin of Himalayan Studies*, 38, 2011, p. 81-118.

<sup>50</sup> *Sikkim Government Gazette* No. 391 du 4.10.2001

<sup>51</sup> Voir *Sikkim Government Gazette* No. 46 du 21.03.1995, No. 141 du 15.10.1996, No. 64 du 19.03.1997, No. 40 du 8.02.2002, et No. 554 du 06.10.2010.

<sup>52</sup> Communication personnelle d'un employé du ministère, 21 décembre 2010.



Les politiques et stratégies qui viennent d'être décrites constituent le contexte de production d'une forme d'indigénité des Gurungs ; cette quête implique recombinaison et requalification de l'histoire de la migration du groupe, ce dont il va maintenant être question.

## II. Le passé migratoire comme « trait primitif »

Le passé migratoire est d'une ancienneté très variable parmi les Gurungs du Sikkim. Certains l'ont vécu, mais beaucoup de familles gurungs résident au Sikkim depuis cinq ou six générations. Le passé migratoire est souvent non parlé, et l'ethnologue apprend rapidement à ne pas utiliser le nom « Népal » lors des recueils d'histoires de vie, mais à le remplacer par le terme générique de « colline » ou « montagne » (Nep. *pahār*) pour éviter de mettre l'interlocuteur dans une position inconfortable<sup>53</sup>. Des membres de l'élite gurung que j'ai interrogés abordent pour leur part la question plus ouvertement. Le passé migratoire devient avouable, mais à condition d'être reformulé, comme le montre un extrait d'entretien mené en mars 2012. Mon interlocuteur était B. B. Gurung, une figure politique de renom au Sikkim, et ancien chef du gouvernement, maintenant âgé de près de 90 ans. Il est l'un des membres fondateurs de l'association culturelle des Gurungs du Sikkim,<sup>54</sup> dont le but principal est l'obtention du statut de « tribu répertoriée ». B. B. Gurung est issu de l'une des rares familles qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, détenaient le droit d'extraire du minerai et de frapper la monnaie du royaume ; un savoir-faire apporté du Népal<sup>55</sup>. Il est alors issu d'une famille qui fut prospère et influente dès son arrivée au Sikkim. Le récit qu'il fait de la migration de ses ancêtres du Népal au Sikkim masque toutefois cette histoire illustre et en raconte une autre :

B. B. Gurung :

« Le plus ancien de mes ancêtres arrivés du Népal dont je connaisse l'existence est mon grand-père. Cela fait cinq générations que ma famille est au Sikkim. Mon grand-père est arrivé du Népal en 1919, de la région de Tapléjung [au nord-est du Népal].

- Dans quelles conditions a-t-il migré et pourquoi est-il parti ?

- Il est arrivé et s'est installé dans un village de l'ouest du Sikkim. Il est arrivé avec un troupeau de moutons, et le roi du Sikkim de l'époque lui a donné une terre à cultiver ».

S'ensuit ensuite une description de l'arbre généalogique de la famille de B. B. Gurung, qui se termine par ces mots :

« Tous ensemble, cela fait cinq générations que nous sommes installés au Sikkim ».

« Pourquoi votre grand-père a-t-il quitté Tapléjung ?

<sup>53</sup> À propos des usages du terme *pahār* dans les représentations littéraires de la migration du Népal à l'Inde, voir M. Hutt, « Going to Mugalan : Nepali Literary Representations of Migration to India and Bhutan », *South Asia Research*, 18(2), 1998, p. 195-214.

<sup>54</sup> La All Sikkim Gurung [Tamu] Buddhist Association.

<sup>55</sup> Voir P. K. Bhattacharya, *Aspects of Cultural History of Sikkim. Studies in Coinage*. Calcutta, New Delhi, K.P. Bagchi and Co, 1984.

- Parce que les Gurungs sont de type nomade [il utilise le terme anglais « *nomadic type* »]. Tu peux écrire ça, que les Gurungs étaient de type nomade. Ils se déplaçaient avec leurs troupeaux de moutons. Les Gurungs sont une tribu nomade, ils ne restent jamais à la même place, ils se déplacent constamment. Ils sont arrivés au Sikkim en quête d'herbe plus verte. Alors, mon grand-père est venu, puis mon père, et je suis de la troisième génération. Mon fils est de la quatrième génération, et j'ai aussi un petit-fils. Cela fait donc cinq générations que nous sommes installés au Sikkim ».

Des deux éléments centraux de ce récit – le nomadisme et le nombre de générations passé au Sikkim par la famille – le premier apparaît clairement comme un terme anthropologique donné à écrire à l'anthropologue. B. B. Gurung reprend ici presque mot pour mot la section sur les « tribus nomades » de l'avant-projet de politique tribale nationale de 2006 :

*« Section 20.8 Nomadic Tribes: There are several Scheduled Tribes which are nomadic. Though they were not considered untouchables, they occupied the lowest positions in social hierarchy. As the nomadic tribes are constantly on the move, they do not have any single place or State of domicile. As a result, they are deprived not only of welfare programmes, but also of citizenship rights, etc. »*<sup>56</sup>.

B. B. Gurung transforme ainsi ce qui était jusqu'alors pensé comme un événement – la migration d'une famille ou d'un groupe – en « type » ou mode de vie. Ainsi, d'une part il écarte la possibilité que ces ancêtres aient fait partie des migrants installés au Sikkim à l'initiative de l'administration coloniale et en opposition aux dirigeants du royaume. D'autre part, il efface l'interprétation instrumentaliste de la migration népalaise au Sikkim, et de celle de sa famille en particulier, pour assimiler les Gurungs à l'une des catégories de population indienne les plus pauvres et les plus marginalisés<sup>57</sup>. En 2008, la commission nationale indienne pour les tribus nomades a recommandé que ces groupes puissent bénéficier de réservations de même niveau que les tribus et castes répertoriées, mais ceci n'a pas encore été implémenté<sup>58</sup>.

L'avant-projet de politique tribale nationale de 2006 a été largement diffusé au Sikkim depuis 2008 puisqu'il a été mis en annexe d'un rapport commandité à l'« anthropologue d'État » B. K. Roy Burman<sup>59</sup> par le gouvernement du Sikkim pour appuyer sa « politique de tribalisation ». <sup>60</sup>. B. B. Gurung, en tant que conseiller politique du chef du gouvernement (jusqu'en 2009), a participé à plusieurs des

<sup>56</sup> Ministry of Tribal Affairs 2006 : 22.

<sup>57</sup> À propos des « tribus nomades » indiennes, voir A. Sauli et A. Soucaille, « Propos sur le Camp : les "tribus criminelles". Inde (1871-) », *Multitudes*, 2 (32), 2008 ; et S. Prévot, « Le nomadisme pastoral en Inde : de la caste à la tribu », *Études rurales*, 2 (184), 2009, p. 123-132.

<sup>58</sup> R. Rao, « Panel favours reservation for nomadic tribes », *The Indian Express*, 21 août 2008 : <http://archive.indianexpress.com/news/panel-favours-reservation-for-nomadic-tribes/351413/> et R. Bhagwat, « Balkrishna Renke welcomes Rahul's suggestion on nomadic tribes », *The Times of India*, 2 février 2014 : <http://timesofindia.indiatimes.com/city/nagpur/Balkrishna-Renke-welcomes-Rahuls-suggestion-on-nomadic-tribes/articleshow/29734872.cms>

<sup>59</sup> B. K. Burman a mené sa carrière d'anthropologue dans les commissions gouvernementales impliquées dans le classement des groupes. Il a par exemple soutenu le projet de création de l'État du Jharkhand, qui a abouti avec succès en 2000.

<sup>60</sup> Voir T. B. Subba, « "Legitimacy through procedures": Making Sikkim more inclusive through commissions/ committees », in U. Skoda, K. B. Nielsen and M. Qvortrup Fibiger (eds), *Navigating exclusion, engineering inclusion. Indian social processes*, London, Anthem Press (sous presse), 2012.

commissions gouvernementales impliquées dans celle-ci ; il est assurément très informé de ses évolutions. Il joue ainsi sur une confusion entre nomadisme et tribalité<sup>61</sup> pour, au contraire des Raikas du Rajasthan décrits par Prévot qui contestent leur assimilation à une tribu<sup>62</sup>, revendiquer ce statut.

Nous reconnaissons dans cette réinterprétation de la migration en nomadisme une forme de « canalisation de la mobilité dans des canaux acceptables »<sup>63</sup>. Un groupe répond mieux aux critères de la tribalité s'il s'est déplacé du fait de son mode de vie nomade, que s'il a migré pour des intérêts économiques et s'est installé grâce à ses relations avec les puissants. Le nomadisme évoque de surcroît une conception sans frontière de l'espace, ainsi qu'un attachement primordial au sol en suggérant une présence des Gurungs au Sikkim antérieure à l'établissement des frontières, ainsi donc antérieure à l'établissement du royaume sikkimais par les Bhutias. Cette suggestion est appuyée par l'idée courante que les Limbus, déclarés « Tribu répertoriée » en 2003, sont autochtones du Sikkim non seulement du fait de la situation géographique de leur territoire ancestral et de leurs alliances politiques avec les rois Bhutias, mais aussi de leur pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis dans tous la région recouvrant le nord-est du Népal et le nord-ouest du Sikkim actuels.

Cependant, plus qu'une stratégie instrumentaliste visant à obtenir des bénéfices sociaux, la répétition faite par B. B. Gurung du nombre de générations passées au Sikkim par sa famille signale que la question de l'ancienneté sur le sol sikkimais est en jeu dans cette réinterprétation du passé migratoire comme nomadisme primitif. L'ancienneté de résidence et le nomadisme sont ainsi reliés l'un à l'autre. Cette requalification de la migration fait partie d'un processus de construction d'une forme d'indigénité qui admette le passé migrant transmué en nomadisme.

### III. Un parcours migratoire dé-hindouisé

Une autre forme de « canalisation de la mobilité » apparaît dans la place ambivalente donnée au Népal par l'élite gurung sikkimaise. Source importante d'information structurant la lutte politique des Gurungs sikkimais, l'origine népalaise remet également en question leur revendication d'autochtonie. Au-delà de la production de rapports ethnographiques, l'élite gurung sikkimaise s'est efforcée depuis le début des années 1990 de conduire les Gurungs de l'État à adopter le bouddhisme alors qu'ils étaient à cette époque hindous. Ce changement est perçu comme un retour, lié à l'origine tibétaine du groupe, à la religion originelle des Gurungs, abandonnée du fait de l'oppression hindoue<sup>64</sup>. Il s'inspire de la politique de la *Mongol National Organisation* (MNO) qui mena campagne dans les années 1980 et 1990 au Népal contre « l'oppression hindoue »<sup>65</sup>. Cette lutte prit la forme d'une « sortie de

<sup>61</sup> S. Prévot, *op. cit.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> T. Cresswell, *op. cit.*, p. 165.

<sup>64</sup> S. Hangen, *op. cit.* Selon A. Macfarlane (« Identity and change among the Gurungs (Tamu-mai) of central Nepal », in D. N. Gellner, J. Pfaff-Czarnecka and J. Whelpton (eds), *Nationalism and ethnicity in a Hindu kingdom: the politics of culture in contemporary Nepal*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997, p. 185-204), l'origine tibétaine des Gurungs est l'une des origines possibles du groupe.

<sup>65</sup> S. Hangen, *op. cit.*

l'hindouisme » ou « dé-hindouisation » pour les tribus népalaises<sup>66</sup>. Dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, la population bouddhiste a augmenté de 69,7 % au Népal<sup>67</sup>. Au Sikkim, en 2006, 67,15 % des Gurungs déclaraient être bouddhistes aux agents recenseurs<sup>68</sup>.

Au Sikkim, des proches du nouveau chef du gouvernement élu en 1994 ont créé la All Sikkim Gurung [Tamu] Buddhist Association (SGA) la même année. Comme les autres « associations ethniques » du Sikkim, elle fut conçue comme bénéficiaire des rétributions de l'État pour la production d'une identité culturelle distincte. Son objectif non officiel, mais explicite est d'obtenir le statut de « tribu répertoriée » pour les Gurungs du Sikkim. Depuis sa fondation, elle promeut un « retour » au bouddhisme que ses dirigeants considèrent comme une condition de l'obtention du statut de tribu, à tort ou à raison<sup>69</sup>. Dans ce but, les dirigeants de la SGA ont établi des relations avec les Gurungs népalais de façon à obtenir des informations sur les pratiques culturelles des Gurungs du Népal, considérées plus authentiques et mieux préservées ainsi que, comme on peut le supposer, sur les méthodes des entrepreneurs ethniques gurungs népalais, pour développer le nombre de bouddhistes au sein du group ethnique. À la suite de ces rencontres, des spécialistes de rituels du bouddhisme tibétain furent invités à s'installer au Sikkim et à enseigner dans les temples construits par la SGA.

Alors que pour les Gurungs du Népal la sortie de l'hindouisme représentait une émancipation politique de la domination des hautes castes, elle permet aux Gurungs du Sikkim d'être assimilés à l'ancienne élite dirigeante bouddhiste. Au Sikkim, le « retour » au bouddhisme prend une signification particulière puisqu'il s'agissait de la religion d'État sous la monarchie. Alors que la majorité de la population du Sikkim est aujourd'hui d'origine népalaise, les anciens dirigeants constituent encore l'élite locale, une position communément interprétée comme un résultat du statut de « tribu répertoriée » des Bhutias et des Lepchas. Les Gurungs adoptent la même forme de bouddhisme que celle de ces derniers ; cette pratique religieuse fait ainsi partie des ressources symboliques des anciens dirigeants que les Gurungs s'approprient dans le cadre de leur revendication d'un statut, d'une représentation politique et de ressources économiques équivalents.

L'emprunt d'aspects représentatifs des Bhutias, le « retour » au bouddhisme et l'indigénité sont en effet clairement liés par les dirigeants de la SGA ; ils impliquent une reconfiguration *a posteriori* du parcours migratoire des Gurungs du Népal jusqu'au Sikkim. Une lettre de demande du statut de tribu adressée par la SGA au

<sup>66</sup> S. Hangen, « Creating a "New Nepal": the Ethnic Dimension », *Policy Studies* 34, 2007, <http://ww2.ramapo.edu/ais/faculty/Hangen.aspx>, p. 6.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Department of Economics, Statistics, Monitoring and Evaluation* 2006, 363. Les précédents recensements – effectués par le bureau central du recensement, et non pas par celui de l'État du Sikkim comme ce dernier – ne recensent pas par groupe ethnique, et ce, depuis 1951.

<sup>69</sup> Selon un ordre constitutionnel de 1950 (amendé en 1990), les « tribus répertoriées » peuvent être de n'importe quelle religion, et le Ministère des Affaires tribales ne présente nulle part l'hindouisme comme un obstacle à l'obtention du statut de tribu. Malgré cela, la demande initiale des Gurungs de Darjeeling du statut de tribu fut refusée pour le motif d'une trop forte assimilation hindoue (C. T. Middleton, *op. cit.*, p. 104). Les variations dans la mise en application des principes censés déterminer le classement des groupes ainsi que l'absence de principes dans certains cas, que Middleton met en évidence, permettent aux dirigeants de la SGA de considérer que les Gurungs doivent être bouddhistes pour être classés comme tribu.

gouvernement du Sikkim met premièrement en évidence cette revendication d'indigénité :

*« The Gurungs are one of the indigenous inhabitants of Sikkim, though there are no authentic historical record as to when the history of Gurungs in Sikkim begins. History of Sikkim which begins with the Namgyal Dynasty in 1642 A.D. has the record of Gurungs as the inhabitants of Sikkim ».*

Le texte « Histoire du Sikkim » mentionné ici<sup>70</sup> décrit effectivement la fondation de la dynastie bhutia des Namgyal au XVII<sup>e</sup> siècle, et traçant l'histoire du Sikkim jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il mentionne les Gurungs. Mais il n'indique pas que ceux-ci étaient présents au Sikkim au XVII<sup>e</sup> siècle. Il décrit par contre les Gurungs comme de nouveaux arrivants au XIX<sup>e</sup> siècle. Les auteurs de la lettre citée ci-dessus font usage de la coexistence de la dynastie des Namgyal et des Gurungs dans le texte pour démontrer l'indigénité de ces derniers. L'indigénité est ici le résultat d'un procédé rhétorique.

Les rois du Sikkim sont encore sollicités par mes interlocuteurs pour attester l'origine bouddhiste des Gurungs. L'un d'eux m'expliqua en effet que le dernier roi du Sikkim avait dit à son grand-père : « Vous, les Gurungs, êtes Tibétains, vous aussi devriez être bouddhistes ».

Le même homme a ajouté :

*« It is quite difficult to say that the Gurung has directly come from Nepal, because the shorter route is from Tibet. Gurung might as well have travelled directly from Tibet. Some people developed this theory, but there are no written proves. That is where this theory is stuck. And nowadays, it is impossible to go to Tibet to find out »<sup>71</sup>.*

Pourtant, un pas est franchi dans le rapport ethnographique des Gurungs qui, par le truchement du nomadisme, élude le Népal parcours de la migration pour faire venir les Gurungs directement du Tibet au Sikkim, comme l'ont fait les ancêtres des rois bhutias selon le récit de fondation du royaume<sup>72</sup> :

*« Sheep rearing being their main occupation, the Gurung tribe had earlier lived a nomadic life, looking for forests and sustainable green pastures along the Himalayas, which bear trails of the migration of the Gurungs from Central Tibet to Sikkim. [...] Other than Sikkim, the Gurungs are also settled in the North Eastern region of India, Himachal Pradesh, and pockets of Dehradun »<sup>73</sup>.*

Il n'y a plus de trace ici de Gurungs au Népal. L'élite gurung du Sikkim envisage donc de recomposer le parcours de leur migration en éludant l'étape par le Népal, perçue comme un stigmate de l'origine hindoue et étrangère du groupe ; ils puisent simultanément dans ce pays les ressources idéologiques et matérielles

<sup>70</sup> Thutob Namgyal and Yeshe Dolma, *op. cit.*

<sup>71</sup> Entretien du 3 décembre 2011.

<sup>72</sup> Thutob Namgyal and Yeshe Dolma, *op. cit.*

<sup>73</sup> Man Bahadur Gurung, Kamal Gurung, Megraj Gurung, non daté, 3 et 4.

permettant « l'indigénisation » et la « bouddhisiation » des Gurungs sikkimais. Les pratiques et les représentations de la mobilité dessinent ainsi deux espaces différents.

## CONCLUSION

Ce travail fournit un exemple d'une d'appropriation des catégories d'État pour une construction de « l'autocompréhension » des Gurungs<sup>74</sup>, et en particulier de leur passé d'immigrants, dans le cadre de la revendication d'une participation politique au Sikkim. Le recours aux catégories d'État est combiné à celui de la mobilité, les voyages au Népal fournissant les moyens d'une mise en conformité des « caractéristiques »<sup>75</sup> du groupe avec les critères prérequis pour un classement dans la catégorie de tribu en Inde. La mobilité transfrontalière passée et présente devient une ressource de stratégies ancrées dans le local. En effet, c'est dans un espace transnational que l'élite gurung puise les moyens de construire son autochtonie sikkimaise. Au contraire de s'exclure mutuellement, le « projet politique nationaliste d'appartenance » et le « projet politique cosmopolite d'appartenance »<sup>76</sup> sont mis en coordination dans le cadre d'une revendication de droits individuels et collectifs.

La capacité de transformer la mobilité transfrontalière en ressource social<sup>77</sup> est cependant spécifique à l'élite gurung, apte à mobiliser des réseaux relationnels qui incluent les entrepreneurs culturels gurungs népalais.

Les entrepreneurs culturels gurungs sikkimais ont également la capacité de produire une mémoire collective qui exprime leur interprétation des représentations ethnographiques d'État. Cette « auto-certification » de leur tribalité<sup>78</sup> implique un déplacement du parcours migratoire qui élude ce qui était considéré comme plusieurs siècles de l'histoire du groupe pour attribuer à celui-ci une origine géographique similaire aux premiers tribaux et anciens dirigeants du Sikkim. Les représentations ethnographiques d'État ne déterminent pas seulement cette recomposition de la mémoire collective ; de surcroît, la flexibilité dans la mise en acte des classements par les agents de l'État<sup>79</sup> permet à l'élite gurung d'envisager cette transformation radicale de la mémoire du groupe. En effet, bien que l'indigénité soit théoriquement un prérequis au classement dans la catégorie de tribu, les Bhutias du Sikkim ont obtenu ce statut bien qu'ils soient issus d'une lointaine émigration du Tibet<sup>80</sup>.

La mise en conformité avec les représentations ethnographiques d'État implique non seulement un déplacement du parcours migratoire, mais aussi une requalification des conditions de la mobilité : le nomadisme est plus à même que la migration économique de porter le projet de reclassement.

<sup>74</sup> Selon l'expression de Brubaker, « Au-delà de l'"identité" », *op. cit.*

<sup>75</sup> Selon l'expression du Ministère des Affaires

<sup>76</sup> N. Yuval-Davis, « Power, Intersectionality and the Politics of Belonging », *FREIA Working Paper Series* n° 75, <http://www.freia.cgs.aau.dk/Publikationer+og+skriftserie/Skriftserie>, 2011, p. 7.

<sup>77</sup> A.-C. Wagner, *op. cit.*, p. 89

<sup>78</sup> En référence à l'idée de Middleton (*op. cit.*) selon laquelle les qualités tribales en Inde sont ethnographiquement certifiables, cette certification mettant en acte le système normatif de reconnaissance en Inde

<sup>79</sup> À ce propos, voir C.T. Middleton, *op. cit.*

<sup>80</sup> Cette idée fait l'objet de débats au Sikkim, et le peu d'éléments historiques à ce sujet montre que l'histoire est probablement plus compliquée.

Finalement, l'élite gurung remet, d'une part, en question l'usage systématique par l'État de l'indigénité comme prérequis à l'intégration dans la catégorie de tribu, et, d'autre part, elle propose une autre interprétation de l'indigénité que celle employée généralement, et en particulier pour les habitants des collines du Nord-est de l'Inde, à savoir une relation inextricable (et sacrée) entre les hommes et leur territoire<sup>81</sup>. Cet usage explique d'ailleurs que la reconceptualisation de la notion d'indigénité soit cherchée dans une reconfiguration du rapport au territoire. Les entrepreneurs culturels gurungs associent plutôt l'indigénité à une certaine origine géographique : un groupe serait plus indigène lorsqu'il est issu d'une lointaine migration tibétaine, que lorsqu'il est d'origine népalaise. De plus, ils mettent l'accent sur la compatibilité entre mobilité et indigénité.

Au-delà de la question du nomadisme, « l'effacement » du Népal sur le parcours migratoire reflète, quant à lui, une mise à distance entre mémoire et topographie. C'est cette double place du lieu d'origine comme ressource actuelle de connaissance et élément à enlever du parcours migratoire des origines que se révèle la lutte politique des Gurungs du Sikkim.

La reconfiguration de l'espace migratoire permet ainsi une requalification de la migration népalaise au Sikkim, de la rendre compatible avec une revendication de participation à la gouvernance au Sikkim. En effet, alors que de nombreux analystes des groupes tribaux en Inde différencient les revendications ethniques des revendications indigènes et indigénistes<sup>82</sup>, les reconfigurations gurungs de l'espace et de la mémoire migratoire affaiblissent les interprétations instrumentalistes de leur lutte de classement, pour en faire une revendication d'égalité de droits.

La question reste de savoir si cette nouvelle histoire de la migration peut faire consensus parmi les Gurungs (notamment ceux restés au Népal), et être acceptée par les autres habitants et l'État du Sikkim. Cet article porte sur son ébauche, aussi mise en oeuvre à travers la relation d'enquête, la double qualité d'ethnologue et d'étranger de l'interlocuteur des entrepreneurs ethniques gurungs leur offrant la possibilité de vérifier l'acceptabilité d'une réinterprétation radicale de la mémoire du groupe.

---

<sup>81</sup> T. M. Li, « Articulating Indigenous Identity in Indonesia: Resource Politics and the Tribal Slot », *Comparative Studies in Society and History*, 42 (1), 2000, p. 149-179 et B. G. Karlsson, *Unruly Hills. A Political Ecology of India's Northeast*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2011.

<sup>82</sup> Voir à ce propos par exemple B. Glowczewski et A. Soucaille, *op. cit.*, p. 21-28 et B. G. Karlsson, *Unruly Hills. A Political Ecology of India's Northeast*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2011.

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON B.**, *Imagined Communities*, Londres, Verso, 1983.
- ANDRIEU S.**, « Identités nationales d'État. La mise en spectacle de l'identité nationale. Une analyse des politiques culturelles au Burkina Faso », *Journal des anthropologues*, hors série 2007.
- BARTH F.**, (ed.), *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organisation of Cultural Difference*, Scandinavian University Press, Oslo, 1969.
- BARUAH S.**, *Durable Disorder: Understanding the Politics of Northeast India*, New Delhi, Oxford University Press, 2005.
- BENDIX R.**, « Heritage between economy and politics. An assessment from the perspective of cultural anthropology », in L. Smith et N. Akawaga (eds.), *Intangible heritage*, Londres, New York, Routledge, 2009, p. 253-269.
- BHAGWAT R.**, « Balkrishna Renke welcomes Rahul's suggestion on nomadic tribes », *The Times of India*, 2 février 2014 : <http://timesofindia.indiatimes.com/city/nagpur/Balkrishna-Renke-welcomes-Rahuls-suggestion-on-nomadic-tribes/articleshow/29734872.cms>
- BHATTACHARYA P. K.**, *Aspects of Cultural History of Sikkim. Studies in Coinage*, Calcutta, New Delhi, K.P. Bagchi and Co, 1984.
- BOURDIEU P.**, « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, 1980, p. 63-72.
- BRUBAKER R.**, « Au-delà de l'"identité" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4 (139), 2004a, p. 66-85.  
- *Ethnicity without Groups*, Cambridge, Massachusetts, et Londres, Harvard University Press, 2004b.
- Census of India**, 1891 – Report (J. A. Baines), 1893, London, Eyre and Spottiswoode.  
-1911, Vol. 1, Part. 1 – Report (E.A. Gait), 1913, Calcutta, Superintendent Government of India Printing.  
-1911, Vol. 5. Bengal, Bihar, Orissa and Sikkim. Part 1 – Report, 1913 (L.S.S. O'Malley). Calcutta, Bengal Secretariat Book Depot.  
-1931, Vol. 5. Bengal and Sikkim, Part 1 – Report (A.E. Porter), [1933] 1987, New-Delhi, USHA.  
-1951, Vol. 6. West Bengal, Sikkim & Chandernagore, Part II-Tables (A. Mitra), Delhi, Manager of Publications, Government of India.
- CHALMERS R.**, « The Quest for Ekropata: Unity, Uniformity, and Delineation of the Nepali Community in Darjeeling », in *The Nepalis of Northeast India*, edited by A. C. Sinha and T. B. Subba, New Delhi, Indus Publishing Co, 2003.
- CIARCIA G. (dir.)**, *Ethnologues et passeurs de mémoires*, Paris, Montpellier, Karthala-Maison des sciences de l'homme de Montpellier, 2011



- CLIFFORD J.**, « Articulations indigènes / Futures traditionnels », *Multitudes*, 3 (30), 2007, p. 37-47.
- COHN B. S.**, *An Anthropologist Among the Historians and Other Essays*, Delhi, Oxford University Press, 1987.
- CRESSWELL T.**, « Towards a Politics of Mobility », in M. Hvattum & J. Larsen (eds.), *Routes, Roads and Landscapes*, Farnham, Ashgate, 2012, p. 163-178.
- DAS B. S.**, *The Sikkim Saga*, New-Delhi, Vikas Publishing House, 1983.
- DIRKS N. B.**, *Castes of Mind: Colonialism and the Making of Modern India*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2001.
- FOURNIER L. S.**, « La réflexivité des européenistes. Folklorisme, patrimoine et production de savoir ethnologique en Provence (France) », in O. Leservoisière et L. Vidal (dir.), *L'Anthropologie face à ses objets : nouveaux contextes ethnographiques*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2007, p. 57-72.
- GALANTER M.**, *Competing Equalities. Law and the Backward Classes in India*, Delhi et al., Oxford University Press, [1984] 1991.
- Gazetteer of Sikkim (the)*, Gangtok, Sikkim Nature conservation Foundation, [1894] 1989.
- GELLNER D.**, « Introduction : Ethnicity and Nationalism in the World's only Hindu State », in D. Gellner, J. Pfaff-Czarnecka and J. Whelpton (eds.), *Nationalism and Ethnicity in a Hindu Kingdom : The Politics of Culture in Contemporary Nepal*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997, p. 3-32.
- GLOWCZEWSKI B. et SOUCAILLE A.**, Introduction. *Multitudes* 3 (30), 2007, p. 21-28.
- GOLDBERG D. T.**, « Taking Stock: Counting by Race », in D. T. Goldberg (ed), *Racial Subjects : Writing on race in America*, New York, Routledge, 1997, p. 29-30.
- GROVER B. S. K.**, *Sikkim and India. Storm and consolidation*, New-Delhi, Jain Brothers, 1974.
- GURUNG S. K.**, *Sikkim. Ethnicity and Political Dynamics. A triadic perspective*, New-Delhi, Kunal Books, 2011.
- HANGEN S.**, « Creating a "New Nepal": the Ethnic Dimension », *Policy Studies* 34, 2007, <http://ww2.ramapo.edu/ais/faculty/Hangen.aspx>.  
- *The Rise of Ethnic Politics in Nepal. Democracy in the margins*, New York, Routledge, 2010.
- HARVEY D. C.**, « Heritage pasts and heritage presents: Temporality, meaning and the scope of heritage studies », *International Journal of Heritage Studies*, 7(4), 2011, p. 319-338
- HILTZ J.**, « Constructing Sikkimese National Identity in the 1960s and 1970s », *Bulletin of Tibetology* 39(2), 2003, p. 67-83.
- HOBSBAWM E. et RANGER T. (eds.)**, *The Invention of Tradition*, Cambridge, CUP, 1983.
- HOOVER J. D.**, *Himalayan Journals or notes of a naturalist in Bengal, the Sikkim and Nepal Himalayas, the Khasia Mountains, &c.* London, John Murray, 1854 [1980].
- HUTT M.**, « Being Nepali Without Nepal : Reflection on a South Asian Diaspora », in *Nationalism and Ethnicity in a Hindu Kingdom*, edited by J. Pfaff-

- Czarnecka, D.N. Gellner, and J. Whelpton, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997.
- « Going to Mugalan: Nepali Literary Representations of Migration to India and Bhutan », *South Asia Research*, 18(2), 1998, p. 195-214.
- ISikkim, January 6, 2011, <http://isikkim.com/better-late-than-never/> (originally published in Sikkim Mail).
- ISNART C., « Les patrimonialisations ordinaires. Essai d'images ethnographiées », *ethnographiques.org*, 24, 2012, <http://www.ethnographiques.org/..2012/Isnart>.
- KARLSSON B. G.**, « Anthropology and the "Indigenous Slot." Claims to and Debates about Indigenous Peoples' Status in India », *Critique of Anthropology*, 23 (4), 2003, p. 403-423.
- « Asian Indigenes: The Case of India », *Indigenous Affairs*, 2008, p. 24-30.
- *Unruly Hills. A Political Ecology of India's Northeast*, New York, Oxford, Berghahn Books, 2011.
- KARLSSON B. G. et SUBBA T.B. (eds.)**, *Indigeneity in India*, London, Kegan Paul, 2006.
- LAL B.**, « Ethnic identity Entrepreneurs: Their Role in Transracial and Intercountry Adoptions », *Asian Pacific Migration Journal*, 6, 1997, p. 385-413.
- LI T. M.**, « Articulating Indigenous Identity in Indonesia: Resource Politics and the Tribal Slot », *Comparative Studies in Society and History*, 42 (1), 2000, p. 149-179.
- MACFARLANE A.**, « Identity and change among the Gurungs (Tamu-mai) of central Nepal », in David N. Gellner, Joanna Pfaff-Czarnecka and John Whelpton (eds), *Nationalism and ethnicity in a Hindu kingdom : the politics of culture in contemporary Nepal*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 1997, p. 185-204.
- MAINWARING G. B.**, [A Grammar of the Rong (Lepcha) Language, as it exists in the Darjeeling and Sikkim Hills] A Grammar of Lepcha Language, [Calcutta, Baptist Mission Press] New Delhi, Manjusri, [1876] 1971.
- MAN BAHADUR GURUNG, KAMAL GURUNG, MEGRAJ GURUNG**, *Gurung-Tamu, the Tribal ethnography*, non daté, inédit.
- MASSEY D.**, « Politics and Space/Time », in *Cultural Theory. An Anthology*, edited by Szeman, I. et Kaposy T., Malden, Oxford, Wiley-Blackwell. 2011 [1992], p. 296-306.
- MIDDLETON C. T.**, *Beyond Recognition: Ethnology, belonging, and the Refashioning of the Ethnic Subject in Darjeeling*, India. Ph. D Thesis, Cornell University, Unpublished, 2010.
- MOKTAN R.**, *Sikkim, Darjeeling, Compendium of documents*, Kalimpong, R. Moktan, 2004.
- Now !* Wednesday, 18 November, 2009. TB Gurung led ASG[T]BA claims full recognition by Govt, invites Gurungs to come together and work. 2A (255) : 3.
- PETERSEN W.**, « Politics and the Measurement of Ethnicity », in Alonso, W. et Starr P. D., *The Politics of Numbers*, New York, Russel Sage Foundation, 1987, p. 187-233.
- *Ethnicity Counts*, New Brunswick, N.J., Transaction, 1997.

- PRADHAN K.**, *The Gorkha conquests. The Process and Consequences of the Unification of Nepal, with particular references to Eastern Nepal*, Calcutta, Oxford University, 1991.
- PRÉVOT S.**, « Le nomadisme pastoral en Inde : de la caste à la tribu », *Études rurales*, 2 (184), 2009, p. 123-132.
- RAO R.**, « Panel favours reservation for nomadic tribes », *The Indian Express*, 21 août 2008 : <http://archive.indianexpress.com/news/panel-favours-reservation-for-nomadic-tribes/351413/>
- RISLEY H. H.**, *The Tribes and Castes of Bengal*, Calcutta, Bengal Secretariat Press, 1891.
- ROSE L. E.**, « Modern Sikkim in an Historical Perspective », in L. Epstein and R. F. Sherburne (eds), *Reflections on Tibetan culture. Essays in Memory of Turrell V. Wylie*, New-York, Quinston, Lampeter, Edwin Mellen Press, 1990.
- RUSTOMJI N.**, *Sikkim. A Himalayan Tragedy*, Ahmedabad et al., Allied Publishers Private Ltd, 1987.
- SAULI A. et SOUCAILLE A.**, « Propos sur le Camp : les “tribus criminelles”. Inde (1871-) », *Multitudes*, 2 (32), 2008.
- SHNEIDERMAN S.**, « Synthesising Practice and Performance, Securing Recognition. Thangmi Cultural Heritage in Nepal and India », in C. Brosius et K. M. Polit (eds.), *Ritual, Heritage and Identity. The Politics of Culture and Performance in a Globalised World*. London, New York, New Delhi, Routledge, 2011.
- *Rituals of Ethnicity: Migration, Mixture, and the Making of Thangmi Identity Across Himalayan Borders*, PhD Dissertation, Cornell University, Unpublished, 2009.
- SHNEIDERMAN S. et MIDDLETON T.**, « Reservations, Federalism and the Politics of Recognition in Nepal », *Economic and Political Weekly*, 10 May, 2008, p. 39-45.
- SIMON G.**, « L'espace des travailleurs tunisiens en France. L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonctionnement d'un champ migratoire international », in *Méditerranée*, Troisième série, Tome 43, 1981, 4, p. 57-58.
- *Penser globalement les migrations*, Ceras -revue Projet n° 272, Décembre : <http://www.cerasprojet.com/index.php?id=1735>, 2002.
- *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris, Armand Colin, 2008.
- SINHA A. C.**, « Search for Kirat Identity. Trends of De-sanskritization among Nepalmul Sikkimese », *Peace and Democracy in South Asia* 2 (1 and 2), <http://www.digitalhimalaya.com/collections/journals/pdsa/index.php?selectio n=3>, 2006.
- SOUCAILLE A.**, « Chemin faisant en région sauvage. Rencontres entre Autres sur la terre de l'action politique », *Multitudes*, 3 (30), 2007, p. 103-116.
- STARR P. D.**, « The Sociology of Official Statistics », in W. Alonso et P. D. Starr, *The Politics of Numbers*, New York, Russel Sage Foundation, 1987, p. 7-57.
- SUBBA T. B.**, *Ethnicity, State, and Development : A Case Study of the Gorkhaland Movement in Darjeeling*, New Delhi, Vikas Publishing House, 1992.
- « "Legitimacy through procedures»: Making Sikkim more inclusive through commissions/committees », in U. Skoda, K. B. Nielsen and M. Qvortrup Fibiger (eds), *Navigating exclusion, engineering inclusion. Indian social processes*, London, Anthem Press (à paraître), 2012.

- *Dynamics of a Hill society*, Delhi, Mittal, 1989.
- TAWA-LAMA REWAL S. (ed.)**, *Electoral Reservations, Political Representation and Social Change in India. A Comparative Perspective*, Delhi, Manohar – Centre des Sciences Humaines, 2005.
- THUTOB NAMGYAL and YESHE DOLMA**, *History of Sikkim*, English translation, Unpublished, 1908.
- VANDENHELSKEN M.**, « The Enactment of Tribal Unity at the Periphery of India. The political Role of a new Form of the Panglhapsol Buddhist Ritual in Sikkim », *European Bulletin of Himalayan Studies*, 38, 2011, p. 81-118.
- WAGNER A.-C.**, « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures », *Regards Sociologiques*, 40, 2010, p. 89-98.
- WIMMER A.**, « The making and unmaking of ethnic boundaries », *American Journal for Sociology*, 113 (4), 2008, p. 970-1022.
- XAXA V.**, « Tribes as Indigenous People of India », *Economic and Political Weekly*, 34(51). Dec. 18-24, 1999, p. 3589-3595.
- YUVAL-DAVIS N.**, « Power, Intersectionality and the Politics of Belonging », *FREIA Working Paper Series n° 75* <http://www.freia.cgs.aau.dk/Publikationer+og+skriftserie/Skriftserie>, 2011.

#### **Documents officiels :**

- Government Gazettes : No. 46 dated 21.03.1995, No. 141 dated 15.10.1996, No. 64 dated 19.03.1997, No. 391 dated 04.10.2001, No. 40 dated 08.02.2002, No. 554 dated 06.10.2010, No. 391 dated 15.10.2001.
- Department of Economics, Statistics, Monitoring and Evaluation*. 2006. State Socio Economic Census. Gangtok : Government of Sikkim.
- Draft National Tribal Policy 2006, dans Department of Information and Public Relations. 2008. Report of the Commission for Review of Environmental and Social Sector Policies, Plans and Programmes (CRESP). Human Ecology and Statutory Status of ethnic entities in Sikkim. Gangtok.
- Ministry of Tribal Affairs, Annual Report 2010-11, <http://tinyurl.com/tribalNIC>.
- Sikkim Administration Report 1933-34. Kalimpong, Mani Press, 1937.